



Carte grise et controle technique

Par **steph2647**, le **11/08/2017 à 17:25**

Bonjour,j'ai acheté un véhicule avec des travaux à effectuer.Maintenant je voudrais faire la carte grise ainsi que le contrôle technique.Sachant que je ne peux pas faire l'un sans l'autre,comment puis-je procéder légalement?Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **11/08/2017 à 17:33**

Bonjour,
Votre vendeur a l'obligation de vous fournir un contrôle technique, plus exactement une attestation de passage au contrôle technique, positive ou négative.
Vous devez donc de toute urgence présenter le véhicule au contrôle puis demander une immatriculation en préfecture.
Mais si vous n'avez ni carte grise ni attestation de contrôle technique, on peut se demander ce que vous avez réellement acheté.

Par **goofyto8**, le **11/08/2017 à 18:42**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

[citation]j'ai acheté un véhicule avec des travaux à effectuer. Maintenant je voudrais faire la carte grise [/citation]

La question de steph2647, d'après ce que je comprends, est qu'il est en possession de la

carte grise au nom du vendeur et d'une attestation de contrôle technique, effectué par ce dernier, mais stipulant qu'il y a une contre-visite à faire.

Donc comment doit-il procéder pour mettre le véhicule à son nom ?